chaines élections, nommé député de Paris, et député ultra-radical. Cela n'empêche pas que son appartement de la rue Jouffroy soit meublé d'une façon fort aristocratique : bibelots superbes, mobilier somptueux, tableaux de maîtres, faïences rares et tapisseries de prix.

Au physique, c'est un homme qui porte très allègrement ses quarante et un ans passés : taille moyenne, sec, nerveux, teint coloré Très fort à l'épée et au pistolet, il figure brillamment dans l'intéressante série des tireurs de marque, publiée par le baron de Vaux ; c'est même ce dernier qui a présenté M. de Talleyrand-Périgord à M. Henri Rochefort, il y a quelques mois à peine.

NORD

Les vinaigres d'alcool. — La députation du Nord s'est réunie, jeudi, pour entendre les délégués de l'industrie des vinaigres d'alcool, qui est sérieusement menacée par un projet de règlement actuellement soumis à l'examen du conseil d'Etat. A la suite des observations de MM. les délégués, les députés se sont déterminés à faire une démarche auprès de M. le sous-secrétaire d'Etat des finances et de M. le directeur général des contributions indirectes, pour appuyer leurs réclamations.

Ils ont chargé M. le baron des Rotours et M. Girard de présenter à ces hauts fonctionnaires les délégués de cette industrie.

M. le sous-secrétaire d'Etat n'ayant pu les recevoir hier, et leur ayant donné rendez-vous aujourd'hui, MM. Plichon et Dehuchy, en l'absence de MM. des Rotours et Girard, appelés à la commission des sucres, se sont rendus au ministère des finances avec les délégués.

M. le sous-secrétaire d'Etat a écouté avec la plus sérieuse attention et une grande bienveillance les observations qui lui ont été présentées.

Haubourdin. — Hier, à dix heures et demie du matin, un enfant de quatre ans et demi, Georges Dallennes, en jouant sur le bord du canal, à la hauteur du Pont-de-Grès, est tombé à l'eau.

Il a été retiré aussitôt par le jardinier de M. Mazingarbe, Charles Bonnet.

Morris. — Le sergent-major des sapeurs-pompiers de Paris, Louis Hermann, victime de l'explosion de la rue Saint-Denis, est originaire de Morris, près de Bailleul.

Né le 16 août 1853, il était entré au corps des sapeurs-pompiers, le 5 janvier 1875 ; nommé caporal le 25 septembre de la même année, il fut promu sergent-fourrier le 13 décembre 1876 et enfin sergent-major le 16 mai 1880.

Ce brave et courageux soldat était marié depuis quatre mois à peine : il laisse une jeune veuve sans ressources et sur le point d'être mère.

Avesnes-les-Aubert. — Un fabricant de tissus M. Wallez, avait confié des matières à une ouvrière nommée Maria Sorriaux. Celle-ci a confectionné les tissus, mais elle a oublié de les apporter à son patron.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — Le désaccord survenu entre M. Dertelle, fondeur et ses ouvriers, par suite de la diminution de 10 0/0 sur le prix du travail, n'a pas encore pris fin. La plupart des ouvriers ont réclamé leurs livrets qui leur ont été remis. Seuls, quelques ébarbeurs ont continué leur travail, et aucun mouleur ne s'étant présenté, M. Dertelle se trouve dans l'impossibilité de terminer les commandes qu'il a en ce moment.

Béthune. — Vendredi matin, un dramatique événement a mis en émoi ce paisible chef-lieu d'arrondissement du Pas-de-Calais.

Vers huit heures, un employé des contributions indirectes, M. Eugène Linval, s'est rendu chez M. Clément Robillard, jeune homme de 28 ans, demeurant avec ses parents, lesquels tiennent un estaminet place du Marché-au-Fil, et lui a tiré quatre coups de revolver dont un l'a atteint à la tête et un deuxième à une autre partie du corps.

L'état du blessé est désespéré.

Voici la cause de cette agression.

Mme Linval, la mère du meurtrier, est brocanteuse place du Marché-au-Fil ; elle a trois enfants, deux garçons et une fille. L'un des garçons exerce la profession de tailleur et la fille s'occupe du commerce de sa mère et vaque aux soins du ménage.

Cette jeune fille, de mœurs très-légères, a eu, paraît-il, des relations avec M. Clément Robillard, son voisin.

C'était pour le forcer à réparer le déshonneur de sa sœur que M. Eugène s'est rendu chez son amant. Exaspéré par le refus de ce dernier, il a commis l'attentat avec le révolver qu'il avait acheté le matin même et évidemment dans ce but.

Etat-civil de Roubaix. — Déclarations de naissances du 21 mars. — Néant.

Décès du 21 mars. — Jeanne Vanbrabant, 8 mois, rue du Moulin, cour Descat-Dhalluin, 29. — Adèla Lepers, 19 ans, peigneuse, au Ruchon, maisons Selosse, 8. — Marie Lepoutre, 76 ans, ménagère Hôtel-Dieu. — Marcel Slays, 1 an, au Houtin, maisons Detroy, 4. — Edouard Vanbunden, 7 mois, rue des Longues-Haies, 217.

Etat-Civil de Tourcoing. — Naissances du 21 mars. — Maria Lepers, Pont de Neuville. — Claire Stragier, rue du Beau-Laurier. — Julia Pille, chemin des Mottes. Anna Le Roi, au Chopet.

Décès du 21 mars. — Henri Bars, 6 ans 3 mois, rue de Gand. — Henri Deblock, 31 ans 1 mois, journalier, hôpital-civil. — Napoléon Derveaux, 79 ans 10 mois 15 jours, sans profession, hôpital-civil.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESMET-VERBRUGGEN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Marie-Catherine DESMET, décédée à Roubaix, le 21 mars 1884, à l'âge de 1 an et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Solennels qui auront lieu le dimanche 23 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, à 3 heures 1/2, rue du Tilleul, 75.

Les amis et connaissances de la famille LEROUGE-DURIEZ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Marguerite LEROUGE, décédée à Roubaix, le 20 mars 1884, à l'âge de 8 ans et 4 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le dimanche 23 courant, à 4 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Parc, 44, à 3 heures 1/2.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 24 mars 1884, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Charles-Louis PRUVOST, époux de Dame Elisa DELBART, décédé à Roubaix, le 14 mars 1883, dans sa 48e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 24 mars 1884, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Gustave-François CARRÉ, époux de Dame Céline PIN, décédé à Roubaix, le 23 février 1884, dans sa 64e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi priés d'assister à l'Obit que les Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul feront célébrer le mardi 25 courant, à 8 heures, en la même église.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Petit Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

Bruxelles. — *Procès Bernard.* — Nous lisons dans le *Journal de Bruxelles* :

« Le réquisitoire de M. l'avocat-général de Rongé (affaire Bernard) est l'événement du jour. Au Palais il a causé une profonde et salutaire émotion, dont l'opinion publique tout entière ressentira le contre-coup.

» M. Dumont et M. Bernard sortent en lambeaux des mains de l'éloquent magistrat. Par contre, justice enfin est rendue du haut du siège le plus élevé et le moins suspect à Mgr l'évêque de Tournay et à ses collaborateurs. Les « passions politiques, » exaltant les prêtres rebelles et traînant les fidèles dans la boue, ont été condamnées avec une autorité indiscutable.

» Un coup de théâtre, c'a été la lecture faite par M. l'avocat-général de l'ordonnance de non-lieu rendue le 15 par la chambre des mises en accusation en faveur de Mgr Du Rousseaux au sujet de la plainte déposée il y a beau temps contre son successeur par M. Dumont relativement à la prise de possession du palais épiscopal. Cette ordonnance résout bien des difficultés et enlève tout biais à des prétentions illégitimes. »

— *La « Victoire » de M. Frère.* — On lit dans le *Journal de Bruxelles* :

« La séance d'avant-hier, à la Chambre, a mis de nouveau en relief la vive hostilité qui anime, divise la gauche et l'extrême-gauche, et leurs deux chefs, MM. Frère et Janson. Ceux-ci, gonflés de colère, se sont apostrophés avec véhémence, à la façon des guerriers d'Homère avant le combat. M. Frère a annoncé qu'il sera bon et utile d'exposer devant la nation, à la veille des élections, dans un prochain grand débat parlementaire, les diverses politiques qui s'offrent à elle, celle de la droite, celle de l'extrême-gauche et celle du gouvernement. Il a proclamé d'avance que la politique de M. Janson conduirait le pays à l'abîme.

» Le pays, qui a assisté à cette joute oratoire, se demande avec curiosité quelle en sera la suite, ou plutôt si elle aura une suite. MM. Frère et Janson, la gauche et l'extrême-gauche, s'injurient et se menacent. M. Janson incrimine la politique du cabinet, M. Frère celle de l'extrême-gauche. Entre ces deux politiques la lutte s'accentue chaque jour avec une violence plus grande.

» Allons-nous assister cependant à un édifiant spectacle, à une triste comédie : verrons-nous ces bouillants matamores, au moment d'aller sur le terrain, rengainer piteusement leurs grands sabres, qui ne sont peut-être que des sabres de bois? Allons-nous les voir reculer et se donner, par peur l'un de l'autre, une poignée de mains peu sincère ?

» Nous nous attendons un peu à ce dénoûment peu honorable. Mais nous prédisons qu'il sera sifflé. Comment, vous libéraux conservateurs et constitutionnels, vous stigmatisez chaque jour la politique radicale et révisionniste de l'extrême-gauche; vous la signalez comme mauvaise et dangereuse pour le pays; votre chef, M. Frère, déclare qu'elle mène à l'abîme ! C'est donc votre devoir de la combattre, et vous vous écriez fièrement que ce devoir politique, vous saurez le remplir. Puis, au moment de la bataille, qui est l'élection, on vous verra vous rendre aux urnes électorales pour voter en faveur de MM. Janson, Féron, Robert, Arnould, c'est-à-dire des chefs de cet affreux parti radical que vous détestez et dont le programme vous alarme ! Et vous appellerez peut-être cela un *sacrifice* dans l'intérêt de l'union du parti libéral.

» Oui sans doute ce serait un sacrifice, mais ce serait celui de l'honnêteté, de la loyauté, de la dignité politiques, accompli par calcul et par peur. Si le peuple belge, qui est honnête et sérieux, constate ainsi que autres sont vos paroles et autres vos actes, s'il constate que toute votre campagne oratoire contre le radicalisme abontit de votre part à un vote en sa faveur, nous osons prophétiser qu'il brisera votre pouvoir, parce qu'il ne verra plus avec raison en vous que des comédiens sans sincérité ou des politiques pusillanimes sans dignité. »

Charleroi. — *La grève des verriers.* — Nous avons dit dans notre dernier numéro, que par suite du résultat négatif de la réunion à laquelle les ouvriers verriers avaient invité les patrons à venir, pour examiner en commun les bases d'une entente, la grève avait été décidée par la société l'*Union verrière*. Les ouvriers quittent successivement les établissements où l'on applique les réductions de salaire annoncées et où on refuse le travail à deux pour un. Plusieurs fours ont été éteints jusque maintenant.

Mercredi soir, le bruit s'est répandu en ville, d'une émeute qui avait pour théâtre la verrerie Jonet. Ce qui avait donné naissance à ce bruit, c'est le départ de la gendarmerie pour cette destination. On avait vu partir quatre gendarmes et un brigadier, et un gendarme était déjà en faction à l'établissement depuis le matin.

Ce bruit était absolument faux.

Mardi soir, l'*Union verrière* a tenu une assemblée dans son local, boulevard Central, *Café Central*. La réunion comptait 600 ouvriers, elle a duré jusqu'à onze heures. La police en force surveillait les alentours, mais avec une discrétion qui fait honneur à son tact.

On a l'espoir que ce mouvement de grève ne sera pas de longue durée et que patrons et ouvriers finiront par s'entendre. On annonce déjà qu'un accord est intervenu avec quelques établissements, sur les bases de concessions réciproques.

FAITS DIVERS

Obsèques des victimes de la catastrophe de la rue Saint-Denis. — Hier, à dix heures et demie, ont eu lieu, avec une grande solennité, à Notre-Dame, les obsèques de M. Viguier, officier de paix du 11e arrondissement, et du sergent-major Hermann, victimes de l'explosion de la rue Saint-Denis.

Un catafalque immense, placé dans le transept, à l'entrée du chœur, était entouré de luminaires et de drapeaux tricolores.

De chaque côté du catafalque, étaient massées des escouades de pompiers et de gardiens de la paix.

Lorsque les cercueils furent introduits dans la cathédrale, les agens et les sapeurs-pompiers, qui avaient été rangés en bataille sur le parvis Notre-Dame, ont presque tous pénétré dans l'église, remplie déjà par une foule émue.

A l'issue de la cérémonie religieuse, le cortège s'est dirigé vers le cimetière Montparnasse, dans l'ordre suivant :

Une escouade de gardiens de la paix;
Un peloton de pompiers:
La musique de la garde républicaine;
Un char vide;
Le cercueil de l'officier de la paix Viguier, porté par des agents;
Des députations de gardiens de la paix de tous les arrondissements de Paris;
Un char vide;
Le cercueil du sergent-major Hermann, porté par des pompiers. Sur le cercueil, on avait déposé le casque broyé du malheureux soldat.
Un bataillon des pompiers de Paris; des députations de pompiers de Champigny et de Créteil.

Différentes délégations portant des couronnes magnifiques.

Les représentants du président de la République, des ministres de la guerre et de la marine et une foule énorme d'officiers de toutes armes de parents et d'amis.

Au cimetière, M. Camescasse, préfet de police, a prononcé une émouvante allocution.

Le carnaval à Paris. — Le jeudi de la mi-carême qui est, on le sait, le jour de carnaval des blanchisseuses et des dames de la Halle, a été assez animé cette année. Hier, vers une heure de l'après-midi, une foule énorme de promeneurs a commencé à envahir les boulevards, la rue Lafayette, le boulevard Haussmann et toutes les grandes voies du centre. Bientôt, la circulation est devenue si difficile que l'on a dû, sur plusieurs points, changer l'itinéraire des omnibus, et ne laisser passer sur les boulevards que les chars et les voitures occupés par les héros bariolés du jour. Plusieurs cortèges avaient été organisés par des maisons de commerce, qui ont profité de la liberté laissée aux étalages roulants de parcourir les voies les plus fréquentées pour faire de la réclame. Malgré les obstacles opposés par la foule, à la circulation, on n'a signalé aucun accident grave.

Bonne santé engendre gaîté

« Depuis l'âge de douze ans, je souffrais de maux d'estomac; plus j'avançais en âge, plus je souffrais, et à la fin cela a dégénéré en gastrite. Lasse de souffrir et ayant essayé de tout sans résultat, j'ai pris de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 et m'en suis très bien trouvée. Mes maux d'estomac ont cessé, ma gastrite aussi, j'ai repris le sommeil et je suis gaie. Je vous autorise à le publier. » Mme Dumas-Betran, Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées). »

A. Hertzog, ph., 28, rue de Grammont, Paris. 897

TRIBUNAUX

L'assassinat de la rue du Regard

C'est hier qu'ont eu lieu devant la cour d'assises de la Seine, présidée par M. le conseiller Bérard des Glajeux, les débats relatifs à l'affaire Campi, le mystérieux assassin de la rue du Regard.

Voici l'acte d'accusation :

« M. Ducros (de Sixte), ancien avocat, âgé de 65 ans, habitait, 7, rue du Regard, depuis quinze ans, avec sa sœur mathilde, plus jeune que lui de quelques années. Malgré son peu de fortune, il s'était associé à des œuvres de charité et répandait des bienfaits autour de lui. Il avait, en outre, pour occuper ses loisirs, publié des livres de poésie empreints d'un caractère religieux, qu'il avait distribués à de rares exemplaires.

» Il n'avait qu'une domestique, Jeanne Pichon, qui était à son service depuis douze ans. L'appartement qu'il occupait était situé dans un pavillon isolé. On y accédait de la cour par une porte vitrée, généralement non fermée à clef, mais munie d'un timbre-avertisseur. Un escalier, conduisant à un palier sur lequel donnaient diverses pièces mettait cette partie de l'appartement en communication avec les chambres placées à l'étage supérieur.

Le 10 août dernier, vers deux heures et demie de l'après-midi, M. et Mlle Ducros ayant donné congé à leur domestique, se trouvaient seuls chez eux, lorsque l'accusé, qui était fort au courant de leurs habitudes, quoique l'instruction n'ait pu déterminer à quelle source il avait puisé ses renseignements, se présenta rue du Regard et demanda à parler à Jeanne Pichon. Sur la réponse que lui fit Mlle Ducros qu'elle était sortie, il se retira, sans vouloir indiquer le motif de sa visite.

» Il revint un quart d'heure plus tard ; il était muni d'une massette de casseur de pierre, qu'il portait sous ses vêtements. Il conféra quelques instants avec Mlle Ducros, puis, profitant d'un moment où elle ne le regardait pas, il sortit son arme et lui en asséna plusieurs coups sur la tête. Elle tomba à terre en poussant des cris. Son frère, qui se reposait dans une pièce voisine, accourut aussitôt. L'accusé s'avança sur lui et lui fracassa le crâne d'un coup de marteau. Le choc fut si violent, que la massette se brisa.

» Se retournant alors sur sa première victime, qui n'avait pas cessé d'appeler au secours, l'accusé essaya de lui couper le cou à l'aide d'un couteau qui a été, depuis, saisi sur lui.

» Cependant les cris de Mlle Ducros avaient été entendus par le concierge de la maison. Il se précipita dans le pavillon, et, ayant vu M. et Mlle Ducros étendus sur le plancher et baignant dans leur sang. Il appela des gardiens de la paix qui, après quelques recherches, trouvèrent l'assassin dans une chambre de l'étage supérieur.

» Il était assis près d'un lit, sur lequel il s'appuyait, la tête cachée par les draps. Immédiatement saisi par les agents, il se borna à leur dire : « Je suis pris, mais ne m'emmenez pas au milieu de la foule ! » La sinistre nouvelle de ce double crime s'était en effet rapidement répandue, et un grand nombre de voisins indignés s'étaient rassemblés devant la maison.

» M. Ducros est mort le 12 août, sans avoir repris sa connaissances. Sa sœur, longtemps malade, est aujourd'hui rétablie, mais en proie à une affection nerveuse assez vive, et elle a perdu le souvenir exact des circonstances qui ont accompagné la tentative d'assassinat à laquelle elle a failli succomber.

» L'accusé avoue sa culpabilité sans manifester, d'ailleurs, aucun repentir. Il déclare qu'il s'était introduit chez M. Sixte Ducros dans l'intention de le tuer ainsi que sa sœur, pour s'emparer ensuite des valeurs et des sommes d'argent importantes qu'il croyait en leur possession.

» Il raconte également qu'il n'a agi que sous l'inspiration d'un complice qu'il n'a pas voulu désigner. Suivant son récit, cet autre malfaiteur l'attendait dans la rue pendant qu'il assassinait ses victimes.

» Cette dernière allégation, quoique confirmée en partie, du moins en apparence, par certains témoignages, n'a peut-être été imaginée par lui que pour tenter d'atténuer sa responsabilité.

» Doué d'une certaine instruction, mais hautain, violent, dissimulé, il a, pendant tout le cours de l'instruction, témoigné des instincts les plus pervers, et des précautions minutieuses ont dû être prises afin qu'il ne put mettre à exécution les menaces qu'il avait proférées, soit contre ses codétenus, soit contre les gardiens, soit contre les magistrats.

» Malgré tous les efforts qui ont été tentés, tant en France qu'à l'étranger, son identité n'a pu être établie. Tout en déclarant que ce ne sont pas les siens, il n'a jamais voulu s'attribuer d'autres noms que ceux de Michel Campi. »

Condamnation à mort

Paris, minuit.

Campi, l'assassin de M. Ducros et de sa sœur, dont on a vainement cherché à reconstituer l'identité, a été condamné à mort par la cour d'assises de la Seine.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL.)

Le départ du Pape

Paris, 22 mars.

Le *Gaulois* reçoit de son correspondant romain une lettre qui débute ainsi :

Vous m'avez télégraphié de vous renseigner sur la nouvelle donnée, par le *Moniteur de Rome*, du départ du Pape. Je m'empresse de vous répondre par la même voie.

La nouvelle du départ du Pape est fausse.

Le volontariat d'un an

Paris, 22 mars.

Le général Campenon ayant proposé la suppression radicale du volontariat d'un an, M. Ferry s'est vivement élevé contre cette décision du ministre de la guerre.

D'après le *Gaulois*, ce dissentiment aurait pris les proportions d'un conflit aigu entre le président du conseil et le général Campenon, et l'on ne saurait dire aujourd'hui comment il se terminera.

Arrestation de nihilistes

St-Pétersbourg, 22 mars.

Vingt-sept nihilistes ont été arrêtés avant-hier, y compris quatre officiers d'artillerie.

Un dépôt de dynamite

Varna, 22 mars.

On a arrêté, à Constantinople, un navire roumain dont le chargement consistait en dynamite et en fulmicoton,

Préparatifs électoraux

Paris, 22 mars.

Un certain nombre de préfets de la région du Midi sont en ce moment à Paris, mandés par le ministre de l'intérieur.

Ces fonctionnaires viennent, dit-on, recevoir des instructions en vue des prochaines élections municipales.

Une souscription princière

Paris, 22 mars.

Sur la demande du vicomte de Meaux, M. le comte de Paris vient d'envoyer à la Société de la Diana sa souscription pour le monument qu'on propose d'élever, dans Montbrison, à la mémoire de Victor de Laprade.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL).

Le conseil des ministres

Paris, 22 mars.

Les ministres, réunis la présidence de M. Grévy, se sont occupés des affaires de Madagascar.

M. Ferry a communiqué à ses collègues le sens de la réponse qu'il doit faire à l'interpellation de M. de Lanessan; ainsi que le projet relatif aux Chambres consultatives d'agriculture.

La commission des sucres

Paris, 22 mars.

La commission des sucres a entendu les délégués des raffineurs et des Chambres de commerce de Bordeaux, de Marseille, de Nantes, du Havre et de Paris,

Ils se sont déclarés partisans du projet de M. Lebaudy, d'imposer la betterave, et hostiles à une surtaxe non remboursable.

Les délégués des Chambres de commerce de Lille, Arras, Saint-Quentin, Amiens, Valenciennes, se sont au contraire, déclarés favorables à la surtaxe de 7 francs non remboursable et à l'impôt transitoire sur les jus avant d'arriver à l'impôt sur la betterave.

La question d'Andorre

Madrid, 22 mars.

Les journaux se sont émus de la nouvelle qu'un détachement de gendarmes français serait envoyé à Andorre. Ils attachent de l'importance à cet incident parce qu'Andorre est situé sur le versant méridional des Pyrénées.

L'*Union* assure que l'incident est terminé ; la *Epoca* dit que la situation n'est pas changée.

Egypte et Soudan

Londres, 23 mars.

Le *Times* publie la dépêche suivante datée de Karthoum, 15 mars :

L'expédition envoyée par le général Gordon pour secourir Halfaya est revenue avec la garnison de cette ville. Le général Gordon attaquera demain les rebelles campés sur la rive droite du Nil, en face de Karthoum.

PROGRAMME DES THÉATRES

Théâtre des Boulevards. — Dimanche, 23 mars, à 7 h. 1/2. Représentation extraordinaire, avec le concours de M. Jahn, ténor d'opérette.

Jeanne de Flandre, ou Lille en 1220, grand drame historique en 4 actes, du théâtre de l'Ambigu, par MM. Fontan et Herbin. — Costumes et armures de l'époque.

Distribution. — MM. Deschamps, Baudoin. — Germain, sire Raoul, chevalier flamand — Fouat, Louis VIII, roi de France. — L. Couvreur, Pierre de Lacy ; St-Yves, le chevalier de Ruysdale ; H. Couvreur, sire Hubert de Courtrai, chevaliers flamands. — Pastelot, le comte Villarcy. — Florent, le baron d'Henin. — Mufrand, un héraut d'armes. — Malteau, Burg, spadassin. — Gustave, un page. — Mmes Philis, Jeanne de Flandre, fille aînée de Baudouin. — Lemay, Marguerite, sœur cadette de Jeanne. — Couvreur, une suivante. — Seigneurs, dames de la cour, soldats.

Les *Mousquetaires au Couvent*, opéra-comique en trois actes, par MM. Paul Ferrier et Jules Frével. Musique de M. Louis Varney.

Distribution : MM. Bettini, Brissac. — Malteau, Gontran. — L. Couvreur, Bridaine. — H. Couvreur, le Gouverneur. — St-Yves, Rigobert. — Germain, Pichard. — Fouat, Langlois. — Florent, Farin. — Oscar, 1er Moine. — Carré, 2e Moine. — Auguste, un Mousquetaire. — MMmes Roger, Simone. — Detaille, Marie. — Deschamps, Louise. — Philis, la Supérieure. — Lemay, sœur Opportune. — Marie, Jacqueline. — Florent, Jeanneton. — Couvreur, Claudine. — Michaux, Margot. — Chevrier, Agathe. — Mousquetaires, Paysans, Pensionnaires, Paysannes.

Hippodrome Roubaisien. — Dimanche, 23 mars, à 7 h. 1/2. — Une seule représentation extraordinaire.

Le Supplice d'une femme, comédie dramatique en trois actes, de M. E. de Girardin.

Les Ouvriers, drame en un acte, de Manuel.

La Date fatale, comédie comique en un acte, de Quatrelles.

La Souris, comédie comique.

Grand-Théâtre de Lille. — Dimanche 23 mars. — En matinée musicale. — Représentation gratuite. — Rideau à 10 heures. — *Kléber*, drame historique et patriotique en 5 actes et 8 tableaux, de MM. Gaston Marot et Edouard Philippe.

Bureaux à 6 heures 0/0. — Rideau à 6 h. 1/2. *Manon*, opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, parole de MM. Henri Meilhac et Philippe Gille, musique de Jules Massenet.

LA FIÈVRE TYPHOÏDE

Gouvieux, 19 août 1882.

Je me suis si bien trouvée de l'emploi de la **Lotion régénératrice du Dr Saïdi**, que je donne avec plaisir ce témoignage de son efficacité. Après être dévenue complètemet chauve, à la suite d'une fièvre typhoïde, j'ai vu, au bout de quelques mois de traitement par la **Lotion régénératrice du Dr Saïdi**, mes cheveux repousser et croître avec abondance. Je n'emploie plus que cette préparation pour l'entretien de ma chevelure, et m'en trouve très bien. Marie Berge.

Ce précieux produit se vend par flacon de 3 fr., à Roubaix, chez M. Deux, médecin-pharmacien. 23m.27av.—20657

Obligations de 4 0/0 de l'Ouest-algérien

Jouissance 1er janvier dernier

GARANTIE DE L'ETAT

Conformément aux lois des 22 août 1881 et 5 août 1882.

Le département d'Oran jouit d'un développement remarquable, dû surtout à la densité de sa population européenne; c'est, en effet, le département où le travailleur se porte de préférence, Oran n'étant qu'à dix heures de mer du port espagnol de Carthagène.

La population d'Oran s'élève à 60,000 habitants, dont 40,000 Européens.

Le chemin de fer de Tlélat à Sidi-bel-Abbès (20,000 habitants), construit en 1876, relie cette dernière ville à Oran. Depuis, la loi du 22 août 1881 a concédé, avec la garantie de l'Etat, un prolongement de 100 kilomètres atteignant les plateaux à Alfa et desservant d'importants villages. Le transport des alfas figure déjà pour plus de 45,000 tonnes dans les transports de la ligne actuelle.

Ce grand mouvement d'affaires se traduit d'une façon remarquable dans le relevé des produits nets des 52 kilomètres du Tlélat à Sidi-bel-Abbès.

En regard d'un revenu net, garanti de 10.405 francs par kilomètre, les recettes nettes ont été de :

1879	1880	1881	1882	1883
7.125 64	8.779 94	8.138 91	10.895 52	11.772 71

Les produits nets de cette ligne sont donc actuellement supérieurs au revenu net garanti par l'Etat,

Les recettes de 1884 sont déjà en accroissement de 10 0/0 sur celles de la même période 1883.

Une progression analogue se fait remarquer sur les 31 kilomètres de Sidi-bel-Abbès à Chanzy, en exploitation depuis le mois de mai dernier. 20656

Contre : Impuretés du sang, Dartres, Boutons, Démangeaisons. — Migraines, Névralgies, Etourdissements. — Constipation, Manque d'appétit, Mauvaises digestions. — Dépôts d'humeurs, de lait, etc. — Goîtres, Grosseurs, Plaies, Abcès. — Rhumatismes et Douleurs en général. **Guérison certaine** par le **sirop de mochet du serpent.** — Partout 2 fr. 50. — Envoi fco contre 3 fr. adressés à « phcie du Serpent, à Lyon. » Notice gratis par poste.

Dépôt pharmacie Couvreur, à Roubaix. 20593

Guérison de la **PHTHISIE PULMONAIRE** et de la *Bronchite Chronique*

Traitement nouveau. — Brochure in-8 de 136 pages (17e mille) PAR LE **Dr JULES BOYER**, DE PARIS

FRANCO : 4 FR. 50.

Chez DELAHAYE, Lib.-Edit., place de l'Ecole de Médecine, PARIS

Asthme, Oppression

Le **SIROP** de **JANNIN**

d'un succès toujours croissant depuis vingt ans, calme instantanément les crises et amène une guérison rapide.

Excellents effets dans les Palpitations, Rhumes, Maladies de Poitrine. — Le Flacon 3 fr.

Dépôts pharmacies Bataille, Sebert et Doublemart et toutes les bonnes pharmacies. 20560

31 RÉCOMPENSES DONT 12 MÉDAILLES D'OR

44 ANS DE SUCCÈS

ALCOOL DE MENTHE

DE RICQLÈS

BIEN SUPÉRIEUR A TOUS LES PRODUITS SIMILAIRES

ET LE SEUL VÉRITABLE

Souverain contre les **indigestions, maux d'estomac, de cœur, de nerfs,** de tête et dissipant le moindre malaise. — **Excellent** aussi pour la **toilette et les dents.**

FABRIQUE à LYON, 9, cours d'Herbouville, Maison a Paris, 41 rue Richer.

Dépôt dans les principales pharmacies, parfumeries et épiceries fines. — **Se méfier des imitations**, et, pour éviter toute confusion, exiger le véritable nom de **H. DE RICQLÈS**, dont la signature doit se trouver sur l'étiquette de chaque flacon. 252

COMMERCE

Avis intéressants pour le commerce de Roubaix. — M. Robert, 22, rue de l'Echiquier; MM. Gazelin et Delafon, 27, faubourg Poissonnière; M. B. Lion, 32, rue d'Hauteville; M. Pont, 103, rue Montmartre; M. Salvador Lopez, 9, rue Cadet, ont des ordres ou acheteurs en tissus.

LAINES

Montevideo, 23 février.

Calmes et en baisse. Les ventes de la quinzaine comportent 103,000 arrobes à prix irréguliers. 114 balles ont été expédiées pour compte de détenteurs.

On cote : Mérinos 10d. et fr. 2,45; 1/2 mérinos 1/2 premières 9 1/2 et fr. 2 30 ; premières en moyenne 8 3/4 et fr. 2,25 ; secondes 7 3/4 et fr. 2.10 ; troisièmes 7 1/8 et fr. 1,95 ; créolle 6. Les cotations en d. s'entendent coût et fret pour les Etats-Unis et en francs pour la vente au Havre. Stock 880,000 arr.

Peaux de moutons : Marché sans changement. Ventes 173 balles dans les prix de s. 115 à 140, 32 balles embarquées pour compte de détenteurs. Stock 116 balles.

DRAPERIES

On écrit de Sedan, 21 mars, au *Courrier de la Fabrique* :

Les affaires sont tout à fait calmes ici. On ne voit pas d'acheteurs et on ne reçoit aucun ordre, c'est à désespérer, beaucoup de fabricants vont probablement être obligés de cesser, il y a à peine quelques bonnes maisons qui continuent à bien marcher et à vendre au fur et à mesure.

Nous allons entrer dans la saison où on ne s'occupera plus que de toile, déjà les chapeaux de paille ont fait leur apparition ici, où il fait en ce moment une chaleur ardente.

Dans la première semaine on avait vendu quelques pièces drap lisse pour casquettes et confections mais dans les bons marchés ; en ce moment il ne se traite absolument rien.

Seules, les bonnes marques en taupelines fines et satins, ainsi que quelques ouates, ont de la recherche.

Les commissions pour les draps amazones ne sont pas remises.

Mouvement commercial du 8 au 15 mars.

Draperie		Laines	
1883 :	46.948 kil.	Arrivages :	79.612 kil.
1884 :	42.659 kil.	Expéditions	16.944 kil.

COTONS

Le Havre, 20 mars.

Marché ferme. Ventes 1,400 balles. On cote disponible et courant fr. 72 25 s/mars fr. . , s/avril fr. 72 50, s/mai fr. 73 25, s/juin fr. 74 .., s/juillet fr. 74 50, s/août fr. 75 .. s/sept. fr. 75 50, sur octob. fr. 75 .. s/nov. fr. 74 .., s/déc. fr. 73 .., s/janv. fr. 72 75 les 50 kil.

Le Havre, 22 mars.

Ventes : 2,000 balles. Marché raidissant.

Liverpool, 22 mars.

Ventes : 12,000 balles. Marché ferme.

New-York, 22 mars.

Middling Upland, 11 1/8.

Recettes aux Etats-Unis : 10,000 balles. Inchangé.

Cotes en cents du Middling, classe américaine : à New-Orléans, 10 13/16, Savannah, 10 13/16.

TISSUS ET FILÉS

Manchester, 20 mars.

Les filés d'exportation sont en assez bonne demande pour la plupart des marchés à des prix plus fermes. Les filés pour la consommation sont calmes et aucune amélioration sur les cotations de la semaine précédente est obtenable. Les tissus n'ont donné lieu qu'à des affaires modérées, toutefois plusieurs ordres sont toujours impraticables par suite des prix non rémunérateurs offerts par les acheteurs.

Les cotations s'établissent comme suit :

Tissus : 7 l. Shirtings 30 inch. 5 1/2 ; 8 1/4 l. dito dito 7 ./. ; 40er Mule Twist 9 5/8 ; 3 l. 22 inch. Grey Madapollams 2s. 5d. 39 inch. 14 × 14 Jaconnets 2 3/4s. 45 inch. Grey Mulls 3 1/4s.

BOURSE COMMERCIALE DE PARIS

du samedi 22 mars 1884

Huile de colza. — Tendance calme.

	Cours précéd.	Cours du jour.
Disponible	72 50	71 75
Avril	72 50	71 75
4 de mai	73 25	73 —
4 derniers	74 75	74 50

Huile de lin

Disponible	53 25	53 25
Avril	54 —	53 25
4 de mai	56 —	55 50
4 derniers	56 50	56 50

Spiritueux. — Tendance lourde.

Disponible	42 —	41 75
Avril	42 25	42 25
4 de mai	44 —	44 —
4 derniers	45 25	45 —

Stock : 18,300

Farines 9 marques. — Tendance lourde

Disponible	48 90	48 80
Avril	49 40	49 30
Mai-juin	50 40	50 30
4 de mai	50 95	50 90
Marque Corbeil	55 —	55 —

Circulation : 6,500.

Blés. — Tendance calme.

Disponible	22 80	22 80
Avril	22 90	23 —
Mai-juin	23 60	23 60
4 de mai	24 —	24 —

**